

1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 1955-2014

# La longue marche des noirs vers les droits civiques aux Etats-Unis

Lorsqu'elle monta dans l'autobus après son travail, dans l'après-midi du 1er décembre 1955, elle s'assit

dans la première rangée des sièges réservés aux gens de couleur, entre les rangées pour les Blancs et les rangées pour les Noirs.

Les places réservées aux Blancs étaient toutes occupées quand un autre Blanc monta dans le bus. Le chauffeur demanda alors à Rosa Parks de céder sa place à ce der-

nier, ce qu'elle refusa. Elle fut alors arrêtée, emprisonnée puis frappée d'une amende de dix dollars, à laquelle s'ajoutèrent quatre dollars de frais de justice. Un large mouvement s'est déclenché pour changer à jamais la situation des afro-américains dans leur propre pays. 59 ans après cet événement charnière, qu'en est-il des droits civiques et de la communauté noire américaine?

Z.A



SÉBASTIEN CHAUVIN, SOCIOLOGUE:

## “Certains lois contribuent encore à exclure les afro-américains”

❖ Entretien réalisé par Zarrougui Abdelhak

**Le Provincial :** Dans certains de vos travaux, vous vous êtes intéressé à la précarité des journalistes américains, particulièrement des latinos et des noirs, ainsi qu'aux ghettos. L'intégration des afro-américains dans l'économie américaine, est-elle à la hauteur des « espoirs » des initiateurs des Civil Rights ?

**Sébastien Chauvin :** On ne peut pas parler de défaite du mouvement des droits civiques car les discriminations légales directes ont été abolies, telles que celles liées à la ségrégation des transports ou des écoles.

Mais de nouvelles lois existent qui ciblent disproportionnellement les noirs américains et contribuent indirectement à leur exclusion civique. C'est le cas des lois pénalisant en priorité l'usage de certaines drogues, ou les lois électorales renforçant les documents requis pour pouvoir voter. La sur-incarcération des noirs américains pauvres ne touche pas seulement les populations emprisonnées, mais se traduit par l'exclusion permanente des anciens détenus du droit de vote et de nombre d'emplois par l'intermédiaire des vérifications de casier judiciaire, pratique très courante parmi les employeurs aux Etats-Unis.

**LP :** Un président noir. Des secrétaires d'Etat noirs. Cela constitue-t-il un indicateur fiable de la « promotion » sociale des afro-américains ?

**SC :** Le mouvement des droits civiques ne défendait pas que l'égalité juridique, mais aussi l'émanicipation économique et sociale. On l'oublie souvent, la grande marche sur Washington autour de Martin Luther King en 1963 luttait pour « les emplois et la liberté ». Sur ce plan, la situation des Afro-américains d'aujourd'hui est paradoxale : si les classes moyennes et supérieures noires ont vu leurs rangs croître grâce à la fin des discriminations légales et aux politiques d'affirmative action, une importante minorité s'est retrouvée marginalisée dans les anciens ghettos devenus des territoires de relégation où dominent l'insécurité, l'économie informelle violente et la toxicomanie de misère. Les secrétaires d'Etat et autres élites gouvernementales afro américaines sont un indicateur indéniable de la promotion sociale des premières... sans pour autant avoir d'effet sur les secondes.

Quant au président Obama, s'il est bien considéré comme noir, et si son destin



personnel et politique s'est lié à celui des Afro-américains, son histoire n'est pas celle de la communauté afro américaine puisque son père était un étudiant boursier kenyan et sa mère était blanche.

**LP :** Comme vous l'avez souligné, les noirs constituent une importante part dans la population carcérale. D'aucuns parlent de penchant de violence, d'autres évoquent le contexte socio-économique des noirs considérés comme « victimes du système ». Dans quel sens penchez-vous ?

**SC :** Il faut toujours prendre le problème au plan global : que fait une société qui met un si grand nombre de sa population en prison ? Quand bien même ce ne serait que l'effet d'une plus grande criminalité d'un groupe particulier, il faudrait se demander pourquoi un groupe est amené à commettre des infractions à telle loi, et pourquoi telle ou telle loi existe, etc. Par exemple, pourquoi les lois condamnant l'usage du crack (plus répandu chez les noirs) sont-elles bien plus sévères que celles condamnant l'usage de la cocaïne (plus répandu chez les blancs)? En réalité, même en acceptant les lois existantes, de nombreuses études ont montré que les harcèlements policier et judiciaire jouent un grand rôle dans la sur-incarcération des noirs. A toutes les étapes (surveillance, interpellation, arrestation, condamnation etc.), le pourcentage des noirs augmente. S'il y a bien eu une hausse de la criminalité des noirs dans les années 1970, la hausse de leur incarcération l'a précédée d'une décennie ! Pour illustrer les effets du harcèlement, il suffit d'un exemple : si deux groupes sont en infraction d'une loi à hauteur de 20%, le harcèlement policier d'un des deux groupes, le plus stigmatisé (contrôles au faciès etc.) don-

nera l'impression que l'infraction y est davantage présente, fournissant la « preuve » que le stigmate est vrai... et justifiant encore plus de harcèlement policier !

**LP :** Michael Brown, jeune Noir de 18 ans, a été tué samedi 9 août de l'année en cours par un policier à Ferguson, dans la banlieue de Saint Louis, dans le Missouri aux Etats-Unis. Les affrontements reprennent entre la police et des manifestants. La presse mondiale parle de « tensions raciales ». S'agit-il d'un racisme dans cette affaire ? Et les afro-américains ont-ils encore le sentiment d'être discriminés ?

**SC :** Il est impossible de savoir ce qu'il est réellement passé ce jour-là à Ferguson, même si l'affaire ressemble à tant d'autres dans lesquelles des policiers ont tiré sur des hommes noirs sans armes. Se demander si cet événement particulier est raciste serait prendre le problème par le mauvais bout. Quand un policier israélien abat un enfant palestinien, on n'est pas là à se demander si l'enfant avait bien jeté une pierre. Le racisme n'est ni dans une personne ni dans un événement, mais dans l'ensemble des relations d'inégalité, de harcèlement et de soupçon qui structure la ville, et dans lesquels blancs et noirs sont pris qu'ils le veuillent ou non. Historiquement concentrées à St Louis, les classes populaires noires du comté se trouvent peu à peu contraintes à migrer vers des villes de banlieue comme Ferguson, désormais à majorité afro-américaine. Blancs et noirs y vivent dans des quartiers séparés. Dans les deux cas il s'agit de populations ouvrières, mais le taux de chômage des blancs y est largement supérieur. La police et l'appareil judiciaire, reflétant la composition du comté qui les englobe sont à large majorité blanche. Dans un tel contexte, les relations entre police et population sont nécessairement imprégnées par les clivages et stéréotypes raciaux. Il ne s'agit donc pas tant de savoir si le policier a suivi les règles ou s'il est raciste, que d'interroger les effets d'une culture professionnelle qui donne à la race un rôle si central dans la pratique du maintien de l'ordre.

*Dr. Sébastien Chauvin est chercheur à l'Amsterdam Institute for Social Science Research (AISSR), Université d'Amsterdam, Pays-Bas. Spécialiste des inégalités, il mène ses travaux principalement en France et aux Etats-Unis d'Amérique.*

TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES MIGRATIONS

## Plaidoyers pour une approche “professionnelle” et “humaine”



Le traitement médiatique de la question des migrations doit se faire de manière “professionnelle” et “humaine”, ont plaidé samedi à Alger des intervenants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc à la rencontre régionale sur “ la couverture médiatique des migrants”. Une conclusion à laquelle sont parvenus les participants à la conférence régionale sur le sujet co-organisé par le réseau Nada œuvrant dans le domaine de la défense des droits de l'enfant et l'Institut pour la Diversité médiatique (MDI). “Le rôle des médias est important s'agissant de la question des migrations, puisqu'elle permet une meilleure compréhension de la société face aux difficultés et à la détresse humaine des populations migrantes”, a indiqué Arar Abderrahmane, président du Réseau Nada. L'intervenant relèvera dans ce même sillage, l'“intérêt” d'une meilleure “spécialisation” des professionnels des médias quant à ce type de “délicates” questions, et ce, afin d'éviter que leur approche ne soit “stigmatisée” ou de nature à entraîner une “atteinte” à la dignité humaine des migrants. M.Arar a rappelé, à ce propos, que son ONG s'attelle, entre autres missions, à prendre en charge le flux migratoire des enfants en provenance des pays en proie à une instabilité politique et sécuritaire, à savoir les voisins subsahariens, libyens, et de Syrie notamment. Les médias dans les pays du Maghreb, selon même les témoignages des gens du métier, semblent avoir adopté une approche très peu professionnelle mais surtout très peu humaine. Une opinion que partagera le journaliste tunisien Moez Jemai. “Face à la massive immigration des Libyens en 2011, la presse tunisienne n'a pas su être professionnelle car n'étant pas préparée à faire face à une situation inédite induite par la révolution dans ce pays”, a-t-il témoigné. Représentant le Centre de Tunis pour la liberté de la presse, le journaliste reconnaît que des “dérives” et des “violations” de l'éthique du métier ont été recensées durant cette période, citant le fait de prendre des photos sans “respect aucun” de la vie privée des migrants étrangers. “Durant cette période, des confrères ont été même atteints de maladies au contact des réfugiés qui se trouvaient dans des conditions d'hygiène déplorables”, a poursuivi l'intervenant. M.Jemai s'est, toutefois, réjoui que depuis 2012, les choses ont commencé à s'améliorer à la faveur de cycles de formation au profit de ses confrères afin de “corriger” leur façon d'appréhender les questions liées aux migrations. Au Maroc, la situation n'est pas meilleure. Il aura fallu attendre la mise en place, en septembre 2013, d'une politique nationale migratoire incluant la dimension médiatique pour que soient atténués considérablement les “erreurs” du passé, a indiqué le journaliste marocain Salah Eddine Lemaizi. Exerçant pour le site “H24 Infos”, il a reconnu la “stigmatisation” dont ont été victimes les migrants de la part de ses confrères qui voyaient en eux de “potentiels dangers”, de “sources de nuisances” ou encore de “porteurs de maladies”. Ce traitement biaisé de l'information inhérente à ce dossier a aggravé une perception déjà “négative” de la société vis-à-vis des ressortissants étrangers, a-t-il rappelé, citant les épisodes de rixes survenus par le passé, de même que d'autres formes de violences, verbales entre autres, dont sont victimes ces derniers. “Que la perception des journalistes change à l'égard de ces populations est bien mais cela ne suffit pas, il faut que toute la société ait une approche plus humaine à leur égard”, a conclu le journaliste marocain. La situation médiatique en Algérie n'est pas plus professionnelle que celle des autres pays du Maghreb. Le traitement du sujet par une certaine presse a valu aux médias algériens un papier virulent qui mettrait à l'index toute une société. La presse subsaharienne, et elle est en droit de le faire, notamment un journal malien ont souligné un “racisme vérifié” de la majorité des Algériens. Les reportages quasi quotidiens de certaines télévisions privées, ne sont pas pour démentir ce verdict. La presse Algérienne, à quelques exceptions près, a failli gravement à toute éthique professionnelle en abordant l'épineux dossier de la migration subsaharienne.

HuffPost Algérie May Sammane/ Agence